



**REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU 11 MARS 2021**

**PRÉSENTS** : IMBERT Didier - MOIGNOUX Sylvie - DAIN Denis - GEORGEON Hugues - MENARD Jean-Pierre - LALANE Marion - GARCIA RAMOS Emeline – DURAND Sophie - FOUCHER Andrée - JALICON Stéphanie - PINHEIRO Aurélien - SOULIER Benjamin - MARSON Alexandre - SOUCHON Olivier - VACHER Damien ; lesquels forment l'unanimité des membres en exercice.

A été élu secrétaire : MENARD Jean-Pierre

**Cantine scolaire : dénonciation de la convention de prestation de service avec la société Kom 3 Pommes**

Monsieur le Maire informe que lors du conseil d'école du 25 février 2021, il a été abordé la question des repas de la cantine. Il est proposé de voir avec d'autres prestataires pour la livraison des repas. Pour cela la convention de prestation de service avec la société Kom 3 Pommes doit être dénoncée avant fin mars 2021. Il rappelle que cette dénonciation est pour étudier d'autres propositions.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de dénoncer la convention de prestation de service.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser Monsieur le Maire à dénoncer la convention de prestation de service avec la société Kom 3 Pommes.**

***Plan de relance « Transformation numérique de l'enseignement » :  
demande de subvention***

L'appel à projet publié le 15 janvier 2021 dans le cadre du Plan de relance « Transformation numérique de l'enseignement » a pour objet de soutenir l'effort de toutes les communes souhaitant améliorer l'équipement numérique de leurs écoles et concerne les cycles 2 et 3 des écoles élémentaires.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la subvention de l'Etat peut représenter jusqu'à 70% du coût de l'action pour chaque commune avec un plafond de dépenses pour la commune de 200 000 €, 50% au-delà de la limite d'un million d'euros.

Dans le cadre de ce plan il est prévu d'équiper les classes de cycles 2 et 3 des écoles élémentaires ainsi que le bureau de la directrice d'un pack de tables/ordinateurs ultra portables selon les devis ci-dessous :

- Matériel  
Limagne Informatique : 9 268,10 HT soit 11 121,72 TTC
  
- Maintenance  
Limagne Informatique : 1 533,33 HT soit 1 840,00 TTC

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Ministère de l'Education nationale de la jeunesse et des Sports.**

## Questions diverses

- Plan climat RLV.
- Rappel de l'interdiction de déposer des déchets verts sur le stade. Affichage prévu sur site.
- Etang de Clerlande : Etude d'une possible subvention de la mairie pour participer, avec l'association La Gaule Clerlandaise, à l'amélioration de la qualité de l'eau (installation d'un système d'aération).
- Questionnement sur l'alimentation en eau de la fontaine (problème de débit)